

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2011**

**PROCES-VERBAL**

L'an Deux Mille Onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 7 décembre 2011 par Monsieur **Pierre VERDIER**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents :

**MM. BELLEGARDE Guy, BERNIAC Georges, CARME Oder, DAMEZ Olivier, LAGANTHE René, LAURENS Eric.**

**MMES BLANC Henriette, BLOT Edith, OULIVET Sylvie, PAGES Gisèle, ROLIN Claudine.**

**Absents excusés ayant donné procuration : Monsieur JUAN Christophe à Monsieur DAMEZ Olivier, Monsieur MAS Jean-Claude à LAGANTHE René.**

**Absents : Monsieur CAMOLESE Stéphan (excusé), Mesdames FEDERSPIEL Sylvie (excusée), LAADEL Fatiha (excusée), LEYGOUTE Marjorie (excusée).**

La séance est ouverte ce jeudi 15 décembre 2011 à 20 h 53, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Pierre VERDIER**.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du secrétaire de séance : **Madame PAGES Gisèle**

Avant d'introduire les débats, Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour rajouter deux délibérations. La première concerne la situation FAYARD pour laquelle la commune souhaite se porter partie civile lors d'une audience au Tribunal Correctionnelle d'Albi et la seconde d'adoption du principe d'expropriation pour une parcelle permettant l'amélioration du réseau des eaux pluviales et usées dans le quartier du Séquestre. Accord à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à l'approbation du procès-verbal du 19 octobre 2011.

**Délibération n°1 : DEMANDE D'AUTORISATION AU CONSEIL GENERAL POUR PASSAGE DE 50 A 70 KM/H**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement ont été réalisés par le Conseil Général aux abords de l'église de Saint-Victor. Durant leur réalisation, il avait été demandé au Conseil Général de baisser la vitesse de 70 à 50 km/h. Ces travaux étant aujourd'hui terminés, Monsieur le Maire propose de rétablir la vitesse à 70 km/h du chemin de l'Esquilou à l'église de Saint-Victor.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n°2 : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ COMPLEMENTAIRE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF D'EPURATION DES EAUX USEES ET PLUVIALES AU SEQUESTRE**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réflexion sur la construction de la station d'épuration, il a été constaté un effondrement partiel de la berge occasionné par la chute d'eau non accompagnée du réseau pluvial du lotissement des rives de l'Agoût. En conséquence, la dérivation du collecteur d'eau usées et du pluvial paraît indispensable. La société Scherz'eau étant maître d'œuvre pour la construction de la station d'épuration, Monsieur le Maire propose de retenir la même société dans le cadre d'un marché complémentaire pour restructurer les deux infrastructures précitées.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n°3 : VOTE D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau trésorier est en poste à Rabastens depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et que toutes les communes rattachées à la dite trésorerie doivent prendre une nouvelle délibération permettant le versement de l'indemnité de conseil au nouveau comptable en place.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n°4 : MODIFICATION DES STATUTS DU SICTOM**

L'élu délégué au SICTOM fait lecture des nouveaux statuts votés le 24 octobre 2011 par le comité syndical du SICTOM de la région de Lavaur dont est membre la commune de Couffouleux. Suite à cette modification de statuts chaque commune membre doit prendre une délibération visant à les adopter.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n°5 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit uniquement par cette délibération de valider des opérations d'ordre qui n'ont aucun impact sur le budget assainissement voté en début d'année.

Accord à l'unanimité.

## Délibération n°6 : DECISION ACHAT MATERIEL

Monsieur le Maire rappelle que suite au vol dont ont été victimes les ateliers municipaux dans la nuit du 26 au 27 novembre dernier, la commune doit réinvestir à hauteur de 7157,06 € HT . Certains articles ne dépassant pas 400 € , Monsieur le Maire propose de délibérer afin que la facture globale puisse néanmoins passer en section d'investissement.

Accord à l'unanimité.

## Demandses de subventions

Après examen des dernières demandes, il est décidé par l'ensemble des élus d'octroyer :

- 300 € pour le service de repas à domicile,
- 300 € à l'association des parents d'élèves,
- 100 € à l'association de défense des handicapés,
- 100 € au secours catholique,
- 300 € aux amis du patrimoine,
- 500 € à l'association Wombéré,
- 250 € au basket club,
- 825 € au SARC rugby,
- 500 € au SARC volley-ball Rabastens,
- 350 € au tennis club,
- 150 € à l'ASA vignoble tarnais.

Accord à l'unanimité.

## Délibération n°7 : ACTION A PROPOS DES DROITS DE PLANTATION DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Monsieur le Maire indique que suite à la décision de la communauté européenne de rendre libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Maison de la Vigne et du Vin de Gaillac ainsi que l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du vin ont sollicité l'ensemble des communes afin que celles-ci manifestent leur désaccord à la décision susvisée.

L'un des élus présents précise qu'aujourd'hui pour, planter une vigne, il faut posséder un droit de plantation valable 7 ans. Avec la décision dont il est question, ces droits disparaîtraient. L'ensemble des agriculteurs souhaitent que ces droits perdurent.

Monsieur le Maire propose donc de prendre une délibération pour s'élever contre la décision de ne plus réguler la plantation des vignes.

Accord à l'unanimité.

## Point sur le CCASS

L'élue représentant le CCASS rappelle les principes du PASS écolier. Celle-ci indique que 96 familles ont déposé des dossiers et que 124 enfants ont pu en bénéficier. Le nombre de demandes a augmenté de manière significative par rapport à l'année dernière.

Cette même élue indique que la fête du club des aînés est reconduite pour le 15 février 2012 avec le soutien des jeunes de l'espace ado de Rabastens.

## Point sur l'intercommunalité

L'un des représentants de Couffouleux au sein de la CORA précise qu'un conseil communautaire a eu lieu le mardi 13 décembre dernier. Plusieurs points ont été abordés :

- Plan Local Habitat : Ce plan consiste non seulement à favoriser la construction de logements sociaux sur les communes de la CORA mais également à prévoir des ressources financières pour acheter des terrains dans le but d'accueillir du logement social.
- Commission économique : L' élu qui siège à la commission économique indique à l'ensemble du Conseil Municipal, que l'intermarché situé actuellement dans la zone de Fontgrave va déménager à proximité de la cave de Rabastens.  
Un accord a été donné lors de la commission départementale d'aménagement commercial qui s'est tenue le mardi 13 décembre dernier à la préfecture du Tarn.  
20 nouveaux emplois seraient créés.  
Monsieur le Maire indique également qu'à ce jour un repreneur existe pour investir sur les bâtiments de l'ancienne société BPM. Le tribunal doit se prononcer dans les prochains jours.
- Remplacement d'un délégué : Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Oder CARME ne souhaite plus être délégué au sein de la CORA et propose Madame Edith BLOT, conseillère municipale, pour le remplacer. Le conseil municipal se prononce favorablement.
- Vœux : Les vœux du Président de la CORA se dérouleront le 13 janvier 2012 à 18 h 30. à la halle de Rabastens.

## Délibération n°8 : CONCLUSION D'UN NOUVEAU CONTRAT DE GROUPE POUR LES RISQUES STATUAIRES 2013/2016

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Couffouleux a souscrit une assurance contre les risques statutaires par l'intermédiaire du Centre de Gestion en 2009. Ce contrat arrivant à échéance fin 2012, Monsieur le Maire propose de le pérenniser en permettant au Centre de Gestion de lancer une consultation.

Accord à l'unanimité.

## Délibération n°9 : VOTE DU PRINCIPE D'EXPROPRIATION

Monsieur le Maire indique que la dérivation du collecteur d'eaux usées et pluviales nécessite l'achat d'une parcelle située sur les berges de l'Agoût. Des contacts ont été pris avec le propriétaire concerné afin qu'une vente à l'amiable puisse s'opérer. N'ayant à ce jour aucune réponse, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur un principe d'expropriation permettant ainsi la transaction à défaut d'accord du propriétaire.

Accord à l'unanimité.

## Délibération n°10 : POSITIONNEMENT EN TANT QUE PARTIE CIVILE

Monsieur le Maire indique que dans le conflit qui oppose la commune à un administré pour un problème d'inconstructibilité, l'avocat en charge du dossier préconise le fait que la commune se porte partie civile.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 11 : VENTE D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des élus de la demande d'achat de la société USONSAHB pour un bâtiment dans lequel il est actuellement locataire. L'intéressé propose un prix de rachat de 100 000 €.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 12 : VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL – ACQUISITION DE DEUX PARCELLES**

Suite aux derniers échanges entre Vincent BOUVIER, Directeur d'Opération à Réseau Ferré de France (RFF) et Monsieur le Maire, la proposition de RFF est la suivante :

- vente de RFF à la Commune de Couffouleux, sur une base de 5 € le m<sup>2</sup>, d'un terrain à proximité de la gare pour création d'un parking ; les parcelles concernées sont :

\* section OA : 2587 de 3 190 m<sup>2</sup>

\* section OA : 2589 de 1 033 m<sup>2</sup>

- acquisition pour le même montant, par RFF, sur domaine privé de la Commune, sur toute sa largeur, de la partie du chemin longeant la propriété de Jean-Luc BOIRET, reliant la route départementale allant de St Sulpice à l'ex maison de garde du passage à niveau 44.

Accord à l'unanimité.

Pour clore les débats, Monsieur le Maire indique que le journal « Vivre à Couffouleux » vient d'être édité et que les vœux à la population se dérouleront le vendredi 6 janvier 2012 à 19 h, salle Hervé de Guerdavid.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 22 heures 10.

Fait à Couffouleux, le 20 décembre 2011.

**Pierre VERDIER,**  
Conseiller Général  
Maire de Couffouleux